

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ; Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ; Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Management** et Commerce international est composée comme suit :

Président(e):

- Elisabeth Callandret, Maîtresse de conférences

Membres:

- Hervé Magnouloux, Maître de conférences
- Anne Rollet, Maîtresse de conférences
- Claudia Chaigne, co-responsable du M1

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 mars 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université